

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

		France	Exportation	Du 01/10/2022 Au 30/09/2023 12 mois	Du 01/10/2021 Au 30/09/2022 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens - Services				
	Chiffre d'affaires net				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
Charges d'exploitation (2)	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
	Autres produits				
	Total				
Opér. commun	Marchandises Achats Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			8 934	5 919
	Impôts, taxes et versements assimilés				156
	Salaires et traitements				
Produits financiers	Charges sociales				
	Dotations d'exploitation				
	• sur immobilisations				
	• sur actif circulant				
	• pour risques et charges				
Charges financières	Autres charges				
	Total			8 934	6 075
	Résultat d'exploitation A			-8 934	-6 075
	Bénéfice attribué ou perte transférée B				
	Perte supportée ou bénéfice transféré C				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			798 667	798 666
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			39 381	
	Reprises sur provisions, transferts de charges			1 523	
	Différences positives de change				
Charges financières	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			839 572	798 666
	Dotations financières aux amortissements et provisions				482
	Intérêts et charges assimilées (5)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total				482
	Résultat financier D			839 572	798 184
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E			830 638	792 108

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

		Du 01/10/2022 Au 30/09/2023 12 mois	Du 01/10/2021 Au 30/09/2022 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		
Résultat exceptionnel		F	
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
		9 990	379
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		820 648	791 729
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

SAS GDLX
Société par actions simplifiée
Au capital de 66 000 euros
Siège social : Mas du Salaison
34740 VENDARGUES
RCS MONTPELLIER 449 993 138

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 21 février à 10h30,

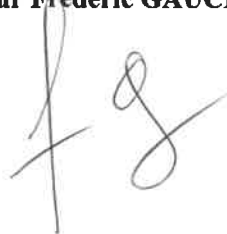
L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 30/09/2023 s'élevant à 820 648 euros de la manière suivante :

- Origine	
• Bénéfice total de l'exercice	820 648 €
• Autres réserves	2 052 433 €
Soit un total à répartir de	2 873 081 €
- Affectation	
• Affectation en Autres Réserves	2 873 081 €
Au total	2 873 081 €

Après affectation le poste « Autres Réserves » se trouve, à présent, porté à hauteur de 2 873 081 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Président
Monsieur Frédéric GAUCH



CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Actif			Au 30/09/2023			Au 30/09/2022	
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé							
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
		Frais de développement					
		Concessions, brevets et droits similaires					
		Fonds commercial (1)					
		Autres immobilisations incorporelles					
		Immobilisations incorporelles en cours					
			Avances et acomptes				
			TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains					
		Constructions					
		Inst. techniques, mat. out. industriels					
		Autres immobilisations corporelles	10 033	10 033			
		Immobilisations en cours					
		Avances et acomptes					
			TOTAL	10 033	10 033		
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence					
		Autres participations	391 977		391 977	391 977	
		Créances rattachées à des participations					
Titres immob. de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
		Autres immobilisations financières					
		TOTAL	391 977		391 977	391 977	
Total de l'actif immobilisé			402 010	10 033	391 977	391 977	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements					
		En cours de production de biens					
		En cours de production de services					
		Produits intermédiaires et finis					
			Marchandises				
			TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés					
		Autres créances	6 763		6 763	6 283	
		Capital souscrit et appelé, non versé					
		TOTAL	6 763	6 763	6 283		
Divers	Valeurs mobilières de placement	84 341	179	84 162	82 638		
	(dont actions propres :)						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	2 500 054		2 500 054	2 529 822		
		TOTAL	2 584 395	179	2 584 216	2 612 461	
Charges constatées d'avance							
Total de l'actif circulant			2 591 158	179	2 590 979	2 618 745	
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des emprunts							
Écarts de conversion actif							
TOTAL DE L'ACTIF			2 993 169	10 212	2 982 956	3 010 722	
Renvois :			(1) Dont droit au bail				
			(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
			(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				
Clause de réserve de propriété			Immobilisations	Stocks	Créances clients		

CERTIFIÉ CONFORMÉ
À L'ORIGINAL

Passif		Au 30/09/2023	Au 30/09/2022
Capitaux propres	Capital (dont versé : 66 000)	66 000	66 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	6 600	6 600
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 052 432	2 117 846
	Report à nouveau		
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation	820 648	791 729
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)		
	Situation nette avant répartition	2 945 680	2 982 175
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		2 945 680	2 982 175
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		24 713
	Total		24 713
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
Autres dettes	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 094	3 832
	Dettes fiscales et sociales	35 182	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Total		37 276	3 832
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance		37 276	28 546
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		2 982 956	3 010 722
Renvois	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		
	à moins d'un an		
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		37 276	28 546
(3) dont emprunts participatifs			

PKF ARSILON

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

SAS GDLX

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture :
30/09/2023

Sommaire

1	Faits caractéristiques de l'exercice	2
2	Principes, règles et méthodes comptables	3
3	Informations relatives aux postes du bilan	4
3.1	Actif immobilisé	4
3.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
3.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	6
3.1.3	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	7
3.1.4	Informations relatives aux filiales et participations	7
3.2	Actif circulant	7
3.2.1	Tableau des dépréciations de l'actif circulant	8
3.3	Autres informations sur l'actif	9
3.3.1	État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	9
3.4	Passif	11
3.4.1	Capitaux propres	11
3.4.2	Autres informations sur le passif	12
3.4.2.1	État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	12
4	Informations relatives aux postes du compte de résultat	14
4.1.1	Ventilation du chiffre d'affaires	14
4.1.2	Honoraires des commissaires aux comptes	14
5	Informations relatives à l'effectif	15
6	Informations relatives à la fiscalité	16
6.1	Informations relatives au régime fiscal	16
6.2	Impôt sur les bénéfices	16
6.2.1	Intégration fiscale	16

1 Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement ni fait significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables modifiant le règlement n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Opérations en devises :

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la clôture de l'exercice.

Les comptes annuels ont été arrêtés en date du 09/01/24.

3 Informations relatives aux postes du bilan

3.1 ACTIF IMMOBILISÉ

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Un actif immobilisé est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à la clôture des comptes (article 214-15 du PCG). La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

Immobilisations financières :

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables.

Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges.

3.1.1 ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (BRUT)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorp.	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	-	-	-	-
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencets et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	10 033	-	-	10 033
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	-	-	-	-
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	TOTAL III	10 033	-	-	10 033
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	391 977	-	-	391 977
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
	TOTAL IV	391 977	-	-	391 977
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	402 010	-	-	402 010

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

3.1.2 AMORTISSEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

- Concessions et Brevets : 1 à 5 ans
- Constructions et aménagement des constructions : 10 à 50 ans
- Installations techniques, matériels et outillages industriels : 3 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 2 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II		-	-	-	-
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agcts et amgts constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	10 033	-	-	10 033
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-

TOTAL III	10 033	-	-	10 033
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)	10 033	-	-	10 033

3.1.3 AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS - ÉTAT DE RAPPROCHEMENT ENTRE OUVERTURE ET CLÔTURE

	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	-	-	-	-	-	-
Corporelles	10 033	-	-	-	-	10 033
Financières	-		-		-	-
TOTAL	10 033	-	-	-	-	10 033

3.1.4 INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeur comptable des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Réserv. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SAS ALX TECHNOLOGIES 377 509 260	100 000	99.84 %	391 977		8 824 490	
	4 155 290	800 000	391 977		1 406 563	
	Observation :					

3.2 ACTIF CIRCULANT

3.2.1 TABLEAU DES DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT

Rubriques	Situations et mouvements			
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Autres	1 702	-	1 523	179
TOTAL	1 702	-	1 523	179

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR L'ACTIF

3.3.1 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-
	Prêts		-	-
	Autres immobilisations financières		-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-
	Autres créances clients		-	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	214	214
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-
		Divers	-	-
	Groupe et associés		6 549	6 549
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		-	-
Charges constatées d'avance		-	-	-
TOTAL		6 763	6 763	-



Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées.

3.4 PASSIF

3.4.1 CAPITAUX PROPRES

3.4.1.1 Capital social

	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice	2 640	66 000
Mouvements :		
Position fin de l'exercice	2 640	66 000

3.4.1.2 Variation des capitaux propres

Libellés	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin Exercice
Capital	66 000	-	-	66 000
Réserves, primes et écarts	2 124 446	-	65 413	2 059 033
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	791 730	820 648	791 730	820 648
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	2 982 176	820 648	857 143	2 945 681

Au cours de l'exercice, la société a procédé à la distribution de dividendes d'un montant de 857 143Euros.

3.4.2 AUTRES INFORMATIONS SUR LE PASSIF

3.4.2.1 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		2 094	2 094	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	35 182	35 182	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		-	-	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		-	-	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		37 276	37 276	-	-

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-23 862
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	2 094
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	-21 768

4 Informations relatives aux postes du compte de résultat

4.1.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendue :	-	-	-
- Biens	-	-	-
- Services	-	-	-
Chiffre d'affaires net	-	-	-

4.1.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	BMA AUDIT	
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	2 436	
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	2 436	

5 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie :

	Personnel salarié
Cadres	
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	
Ouvriers	
TOTAL	0

6 Informations relatives à la fiscalité

6.1 INFORMATIONS RELATIVES AU RÉGIME FISCAL

• Résultat de l'exercice	+	810 658
• Impôt sur les bénéfices	+	9 990
• Résultat avant impôt	=	820 648
• Variation des provisions réglementées		
• Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	=	

6.2 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

6.2.1 INTÉGRATION FISCALE

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2014, la société SAS GDLX est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS GDLX.

L'option a été renouvelée en date du 01/10/2019.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

Produits de l'exercice : 508 280 euros

Charges de l'exercice : 518 270 euros

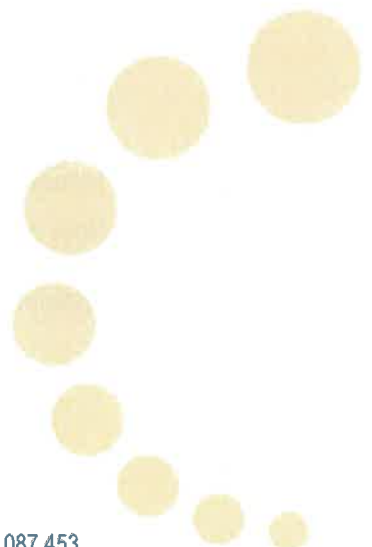
L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières du groupe.



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023

GDLX
Société par actions simplifiée
Mas du Salaison
34740 Vendargues





Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023

A l'associé unique

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **GDLX** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Montpellier
26 janvier 2024 | 17:10 CET

Le commissaire aux comptes

BMA Audit

Thomas Villesseche